

## ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

N° 79

## AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet et M. Descoeur

-----

### ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.